

Définition

Les représailles

Actes de vengeance, conséquences ou sanctions imposées contre une personne en réponse à la dénonciation d'une situation ou une démarche visant à faire valoir un droit. Les représailles peuvent se manifester par des actes, des omissions, des menaces ou de l'intimidation visant à dissuader.



Les représailles, c'est interdit!

Juger ou minimiser une situation vécue
Ternir la réputation d'une personne
Isoler ou rejeter un pair du groupe
Faire des menaces directes ou indirectes
Avoir des gestes ou paroles inappropriés
pour intimider la personne
Nuire à l'avancement professionnel ou au
bien-être au travail

C'est la loi



Surmonter la peur

Dénoncer une situation aux bonnes personnes et, lorsque nécessaire, déposer une plainte, sont des gestes constructifs et positifs qui contribuent à l'amélioration du milieu de travail afin qu'il soit sécuritaire et juste pour vous et pour les autres.

C'est toujours le bon moment pour agir

La crainte de représailles est une préoccupation normale et représente l'appréhension la plus fréquemment soulevée au sujet de la divulgation d'un acte répréhensible.

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides**

Québec The logo of the Government of Quebec, featuring three stylized fleurs-de-lis arranged in a triangular pattern.